

Travail du dimanche : arrivée des complications

Article rédigé par *Philippe de Saint-Germain*, le 19 mars 2010

Quelques jours avant les régionales, deux journaux particulièrement favorables au travail du dimanche abordent le sujet qui fâche, au risque d'apporter de l'eau au moulin des partisans de la protection du repos dominical. Révélateur ?

D'abord [Les Echos](#) : le quotidien économique prévoit un débat passionné à l'occasion de la réouverture prochaine du dossier par le maire de Paris Bertrand Delanoé.

Passant en revue les choix auxquels la capitale est confrontée, le journal emploie sans préciser le mot de zone touristique, alors que la proposition de loi Mallié votée cet été ne concerne pas précisément ce type de zone, mais seulement les PUCE et les zones thermales. En zone touristique, le salaire n'est pas doublé, le volontariat n'existe pas, ce qui est à peine évoqué dans une phrase sibylline : L'idée suscite des débats chez les salariés, ceux qui travaillent déjà le dimanche redoutant de perdre leurs avantages, d'autres craignant d'être contraints au travail dominical.

Pourquoi cette crainte ? Précisément parce que la zone possiblement qualifiée de touristique fait évoluer les droits des salariés de ces zones en leur défaveur. Le quotidien s'essaie certes à un effort d'explication. Mais personne n'est dupe, et l'invocation rituelle des magasins ouverts à Londres le dimanche n'est pas un argument.

Un autre [article](#) du quotidien économique ne laisse pas de laisser rêveur tant il paraît vouloir minimiser la portée de la loi voulue par la commission Attali et l'Élysée. Depuis le 11 août, le travail dominical se serait peu étendu ..., n'aurait pas explosé : L'engouement n'est pas démesuré, constate le journal. C'est ignorer la force de la création de consommation qu'on essaie d'imposer.

Peu de communes et de périmètres d'usage de consommation seraient créés... Si c'était le cas et devait se confirmer — rien n'est moins sûr —, on se réjouirait plutôt de la clairvoyance du secrétaire général-adjoint de la CFTC Joseph Thouvenel qui avait vu juste très tôt : si le travail dominical n'intéresse personne, pourquoi cette loi ?

Prochaine échéance : la composition du comité d'évaluation que la loi a prévu pour mesurer le respect du principe du repos dominical. Voudraient en faire partie l'auteur de la loi, Richard Mallié, et le président de la commission des Affaires sociales, Pierre Méhaignerie, tous deux UMP.

Dérapage annoncé

[Le Figaro](#) est plus discret après sa prise de position ouvertement favorable au travail du dimanche ; il reprend une dépêche de l'AFP qui signale les poursuites auxquelles se sont exposés à Paris des supermarchés qui ont interprété à tort la loi comme un feu vert pour ouvrir dimanche après-midi, comme des journalistes de l'AFP l'ont constaté pour des enseignes Franprix (groupe Casino) et G20 dans plusieurs arrondissements.

Ce qui pourtant avait été largement annoncé en juillet lors des débats à l'Assemblée et ensuite au Sénat se réalise. L'entourage de M. Darcos a beau jeu aujourd'hui de le découvrir et de répliquer : Ce sont des situations illégales qui doivent être combattues comme telles. On a modifié la loi, donc on est d'autant plus vigilant sur toutes les dérives qui peuvent exister ou qui existaient avant. Vigilant ? Vraiment ? H.B.

[Cet article n'est pas ouvert aux commentaires]
